

BONUS RÉPARATION : QUEL MONTANT POUR VOTRE ARTICLE DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUE ?

À PARTIR DU 01/05/2025

Tondeuses thermiques



Tondeuse
à conducteur
porté



Tondeuse
à conducteur
marchant

40€ pour des réparations $\geq 100\text{€ TTC}$

90€ pour des réparations $\geq 250\text{€ TTC}$

Outillage thermique portatif



Aspirateur souffleur,
Souffleur à main,
Souffleur à dos



Tronçonneuse à
chaîne, Tronçonneuse
sur perche



Pulvérisateur,
atomiseur à dos



Taille-haie
avec ou sans perche



Débroussailluse
à main



Outil Multifonction :
combisystème ou
multisystème



Coupe-bordure



Nettoyeur haute
pression

25€ pour des réparations $\geq 65\text{€ TTC}$

40€ pour des réparations $\geq 100\text{€ TTC}$

Outillage thermique non portatif



Fraise à neige
à conducteur
marchant poussée



Motobineuse,
motoculteur,
microbineuse



Scarificateur,
démousseur,
aérateur



Fendeur des
bûches



Brouette à moteur
thermique
(2 ou 4 roues)



Débroussailluse
à roues



Scie à bûches



Pompe à eau



Tarière

40€ pour des réparations $\geq 100\text{€ TTC}$

Le label Bonus Répar a été créé par l'éco-organisme Ecologic
Plus d'informations sur www.e-reparation.eco

EcoLogic

